

STATISTIQUES DU COMMERCE.

COMMERCE.

Les poids et mesures légaux du Canada sont : la verge impériale, la livre impériale, avoir-du-poids, le gallon impérial de (277·27384 pouces cubes,) et le boisseau impérial. Le gallon impérial est de 4·54174 litres, tandis que le gallon à vin dont on se sert aux États-Unis est de 3·785 litres.

Par les termes de l'Acte 42 Vict., (1879) chap. 16, il a été entendu que dans les contrats pour la vente et la livraison de chacun des articles mentionnés ci-après, le boisseau serait déterminé par le poids, à moins que le boisseau par mesure ne soit accepté de consentement spécial : le poids équivalent à un boisseau étant comme suit :—

Blé.....	60 liv.	Fèves.....	40 liv
Maïs.....	56 "	Pommes de terres.....	60 "
Seigle.....	56 "	Navets.....	60 "
Pois.....	60 "	Carottes.....	60 "
Orge.....	48 "	Panais.....	60 "
Malt.....	33 "	Betteraves.....	60 "
Avoine.....	34 "	Oignons.....	60 "
Haricots.....	60 "	Charbon bitumineux.....	70 "
Graine de lin.....	50 "	Graine de trèfle.....	60 "
Chanvre.....	44 "	Graine d'herbe.....	48 "
Graine de gazon.....	14 "	Sarrasin.....	48 "

Par le même acte le quintal anglais de 112 livres et la tonne de 2,240 liv. ont été abolis et remplacés par le quintal de 100 liv. et la tonne de 2,000 liv. avoir-du-poids, assimilant ainsi les poids du Canada et ceux des États-Unis.